

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .27 / 2024

Nombre de Membres *L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars,*

En exercice : 25

Présents : 19

Votants : 24

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne pouvoir à M. ROSSI Patrick

M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. HURET David

M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine

M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ARCUCCI Patrick

Mme TROISI Valérie donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne

Etaient absents excusés :

M. SEIGNOBOS Jean-Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'après avoir adopté le compte administratif 2023 de la Commune, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 s'élevant à 175 019.89 €, et sur l'affectation des résultats d'investissement 2023 s'élevant à 910 935.01 €. Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

➤ **Fonctionnement**

Article R.002 : 175 019.89 €

➤ **Investissement**

Article R.001 : 910 935.01 €

Article 1068 : 0 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2023 joint,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

APPROUVE l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Monsieur Cédric AIGUESPARSES / Madame GACNIK Marie-France / Madame PRUNET Sophie / Madame YZQUIERDO Laurence

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

